



Contrat de Prestation

Entre les soussignés :

BE HYPE

SAS au capital de 5 000 €

RCS AIX-EN-PROVENCE 978 173 136

27 Domaine de Capdeville, 13100 LE THOLONET

Représentée par M.PALMI Yves sous sa société PALVEX GROUP, SARL au capital de 1000€, en qualité de Président

(ci-après désignée «BE HYPE»)

Et

désignée « le Client »)

Ensemble désignés « les Parties ».

Article 1 — Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser et garantir les engagements BE HYPE vis-à-vis du Client dans le cadre des prestations décrites dans l'article 5

Article 2 — Propriété

BE HYPE reconnaît expressément que le site web et toutes les prestations mentionnées dans l'article 5 sont réalisés pour le compte du Client, et qu'ils deviennent sa propriété intégrale et exclusive **au terme de la période d'engagement prévue dans le contrat**

À ce titre :

- BE HYPE remettra au Client l'ensemble des accès, fichiers, codes sources, documentation et droits d'utilisation afférents au plus tard à la fin du contrat.
- Cette propriété est irrévocable et ne peut être remise en cause pour quelque motif que ce soit, y compris en cas de défaillance financière, liquidation judiciaire ou cessation d'activité de BE HYPE
- BE HYPE déposera une copie des fichiers livrables sur un espace sécurisé et remettra les accès au Client dès la livraison des prestations intermédiaires.

Le Client pourra solliciter à tout moment une copie de sauvegarde des éléments livrés.

Article 3 — Garantie de continuité

BE HYPE garantit au Client que, même en cas de difficultés financières, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité, de disparition ou d'incapacité de BE HYPE, le Client conservera la pleine propriété de son site web, logiciel, contenus et prestations livrées et pourra continuer à les utiliser sans frais supplémentaires autres que les frais d'hébergement.

Pour garantir cette continuité :

- Les codes sources, fichiers, bases de données et identifiants du site web et du logiciel seront déposés sur un cloud sécurisé accessible au Client et à BE HYPE.
 - Le Client est libre de confier la maintenance et l'exploitation à un tiers de son choix, à tout moment après l'échéance du contrat.
-

Article 4 — Engagements supplémentaires

- BE HYPE s'engage à résoudre dans les délais les plus brefs tout problème légal lié à la confidentialité des données (notamment RGPD), et à corriger toute mention légale incorrecte sur les supports livrés.
 - BE HYPE s'engage à réduire les délais d'intervention en cas de problème majeur survenant sur le site web (hors cas de force majeure), afin d'assurer la continuité du service.
-

Article 5 — Engagement sur les prestations

BE HYPE s'engage à exécuter l'intégralité des prestations prévues :

Article 6 — Hébergement & Maintenance

Les frais d'hébergement et de maintenance (environ 3400 € annuels, main d'œuvre comprise) sont inclus et pris en charge par BE HYPE

Au terme du contrat, le Client pourra choisir de continuer avec BE HYPE ou tout autre prestataire de son choix pour l'hébergement et la maintenance du système.

Article 7 — Confidentialité et coopération

BE HYPE s'engage à assurer la confidentialité de toutes les données du Client et à coopérer loyalement avec lui ou tout tiers mandaté pour assurer la continuité des services.

Article 8 — Dispositions finales

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature par les deux Parties.
Toute modification devra être faite par avenant écrit et signé par les deux parties.

Fait à AIX EN PROVENCE, le

Pour BE HYPE.

Nom : PALMI Yves

Fonction : Président

Signature

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »